Image not found or type unknown

Coupe de bois sur servitude non ouverte

Par **varois**, le **08/06/2013** à **08:30**

bonjour mon voisin a profité de mon absence pour couper des arbres sur une servitude qui n'est pas ouverte pour l'instant car elle n est pas utilisable en l'état.
et a récupérer le bois qu'il a rangé chez lui.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés